



ESTEREL CLUB EDUCATION CANINE
Route de Malpasset - 83600 - Fréjus

www.esterelclubcanin.fr
esterelclubcanin@gmail.com



Association Loi 1901
N° préfectoral W831004175

Compte rendu de la réunion du comité du 16 octobre 2017

Présents : Claudie AVANOTTO, Jean-Marc DAURIS, Victoria DE FRANCESCHI, Chantal HUGUES, Hervé HUGUES, Benjamin ILIC, Marion MALPART, Monique VILLARET

Invité : Eric DE SCHRYVER (à titre consultatif en qualité de responsable de la section agility)

1. Bilan du concours d'agility

Le bilan est très positif, les concurrents étaient contents et les membres du club étaient nombreux pour organiser.

Au niveau financier nous réalisons un bénéfice de 660,47€. Ce chiffre est à relativiser car les coupes avaient été achetées en 2016 pour le concours annulé (environ 300€).

Concernant le repas de midi nous avons prévu beaucoup trop de pain, saucisses et frites. Les viennoiseries par contre sont bien parties.

Pains au chocolat/croissants : 30 de chaque : reste 10

45 Baguettes : reste 20

160 Chippos (prévues 150) : reste 72

20 Steak haché surgelés : reste 6

15 kg Frites : reste 5 kg

40 merguez (non prévues) : reste 21

Prochains concours en avril 2018 puis octobre 2018.

La possibilité d'un 3^e concours sera étudiée après avril.

Bilan approuvé à l'unanimité

2. Travaux

Il reste le 2^e WC à acheter (environ 40€), les lavabos et le carrelage à poser. Le toit de la cuisine et le sol de la salle ne sont pas urgents, nous verrons en 2018.

Décision approuvée à l'unanimité

3. Nouvelles adhésions

Le club a beaucoup de demandes d'informations, que ce soit pour l'éducation de chiots, de chiens adultes ou pour pratiquer l'agility.

Nous nous posons la question de l'acceptation ou non de nouveaux agilitistes déjà compétiteurs ainsi que des demandes de licences de complaisance.

Un tour de table est fait, au cours duquel chacun donne son opinion. Il en ressort un refus de tous les membres du comité concernant les demandes de licences de complaisance. Le club n'a pas vocation à avoir des « adhérents fantômes » qui ne s'intégreraient pas à l'équipe.

Concernant les agilitistes déjà compétiteurs qui pourraient nous solliciter, plusieurs points sont soulevés :

- l'occasion de développer la section
- l'opportunité d'avoir des personnes diplômées pour faire des cours d'éducation
- la possibilité d'ouvrir d'autres créneaux d'entraînement agility
- une reconnaissance de notre travail de reconstruire un club dynamique
- l'inquiétude concernant les inscriptions en concours si la section devient trop importante
- le problème de la durée des entraînements qui terminent déjà très tard
- le risque d'avoir une section agility coupée en 2 : les anciens à certains entraînements et les nouveaux à d'autres horaires
- garder de la place dans la section pour les adhérents du club qui font de l'éducation et pourraient par la suite vouloir faire de l'agility en compétition.

Les propositions faites sont les suivantes :

- fixer un quota pour la section
- accepter les demandes d'adhésion au cas-par-cas sans se fixer de limite
- limiter le nombre d'entraînements par chien
- ouvrir de nouveaux horaires d'entraînements
- faire un planning avec inscription aux entraînements

Tout le monde s'accorde sur un critère d'adhésion : le bon état d'esprit, qui prime sur les résultats et les compétences de la personne. Par contre les modalités d'entraînement ont suscitées un débat animé.

Le président a demandé à ce que les moniteurs réfléchissent au nombre de chiens qu'ils peuvent entraîner lors de leur créneau, et qu'ils lui donnent la liste des chiens présents afin de faire un état des lieux et d'organiser au mieux les entraînements.

Le ton monte entre Hervé et Eric, la discussion devient impossible. Les mots dépassent les pensées. Eric s'emporte, se lève et quitte l'assemblée. Cet incident suspend la séance. La suite de l'ordre du jour est traitée après que les esprits se soient apaisés autour du verre de l'amitié et le point sur la vente de croquettes via le club est enfin abordé.

Chantal explique que le club à la possibilité de faire bénéficier aux adhérents de tarifs négociés « club » sur les croquettes de marque Proplan et Dogshow. Il s'agit d'un groupement de commandes et non pas de revente. Le club n'encaisse pas d'argent et ne fait pas d'avance. Le paiement se fait directement à l'ordre du revendeur. Les livraisons et les retraits de commandes pourront se faire le mercredi durant les périodes d'ouverture du club.

Le comité émet un avis favorable et demande à Chantal de relayer l'information aux adhérents.

Aucun vote n'a été fait concernant les nouvelles adhésions au sein de la section agility, aucune décision n'a été prise. Ce sujet sera réétudié lors d'une prochaine réunion du comité, lorsque les moniteurs auront transmis leurs états des lieux au président.

La séance est levée.

Fait à Fréjus, le 26/10/2017

Le président
Hervé HUGUES

La secrétaire
Victoria DE FRANCESCHI